

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2026-11 SEANCE DU 3 avril 2026**

Date de la Convocation
27 mars 2026

Date de l’Affichage
27 mars 2026

L’an deux mil vingt-six, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Absent(es) : 2
Représenté(es): 1
Non représenté(es) 1

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET **Adjoint** au Maire,
M Jean-Paul ANGLADE, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE,
Mme Sonia CORNEBISE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Katy PERCHEREAU.
Conseillers Municipaux.

Objet de la délibération

ABSENT(ES) REPRESENTE(ES)

M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

Budget Commune
Compte Financier Unique
2025

ABSENT(ES) NON REPRESENTE(ES)

M Romain SUINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M Pierre de MONTALEMBERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l’instruction budgétaire et comptable M57

VU le I de l’article 242 de la loi de finances 2019 disposant que le « Compte Financier Unique se substitue au Compte Administratif ainsi qu’au Compte de Gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents »

VU l’article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique pour les comptes de l’exercice budgétaire 2024 et au plus tard pour ceux de l’exercice budgétaire 2026

CONSIDERANT l’adoption par la commune de Boissettes du CFU dès l’exercice 2024 en substitution du compte de gestion et du compte administratif

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire, délibérant sur le Compte Financier Unique du budget de la commune de Boissettes de l’exercice 2025.

Après s’être fait présenter le budget primitif de la commune de Boissettes de l’exercice 2025 et les décisions modificatives de l’exercice concerné,

Après la présentation du Compte Financier Unique de l’exercice 2025 par Monsieur le Maire,

Hors la présence de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

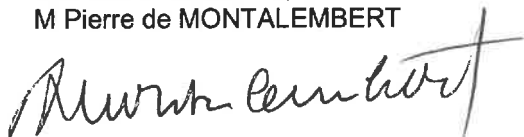
APPROUVE le Compte Financier Unique de l’exercice 2025 de la commune de Boissettes,

Lequel se résume ainsi :

CFU 2025	Dépenses	Recettes	Total
Exercice 2025			
Fonctionnement 2025	+ 334 624,59 €	+ 376 463,71 €	+ 41 839,12 €
Investissement 2025	+ 147 568,32 €	+ 114 258,52 €	- 33 309,80 €
Total	+ 482 192,91 €	+ 490 722,23 €	
Résultats Reportés 2024			
Fonctionnement	- €	+ 342 460,63 €	+ 342 460,63 €
Investissement	+ 4 348,55 €	- €	- 4 348,55 €
Restes à réalisés 2025			
Investissement	+ 6 461,00 €	+ 52 600,00 €	+ 46 139,00 €
Résultats de clôture			
Fonctionnement			+ 384 299,75 €
Investissement			- 37 658,35 €

A Boissettes le 3 avril 2026

Secrétaire de séance,
M Pierre de MONTALEMBERT



Le Maire,
Thierry SEGURA

